

PREX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAU : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Étienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE ET C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 30 AVRIL 1919

UNE ACCALMIE

L'orage qui menaçait est momentanément écarté. Le gouvernement allemand reconnaît que M. Schnœbelé a été arrêté dans des conditions au moins irrégulières. C'est l'Empereur Guillaume lui-même qui aurait décidé la mise en liberté de notre commissaire spécial, après avoir pris connaissance des lettres du commissaire allemand Gantsch. Le vieux souverain a vu, comme nous tous, que ces lettres appellent notre commissaire sur le territoire de l'Empire pour affaires de service lui constituant un véritable sauf-conduit.

M. Schnœbelé a été mis en liberté ce matin. Le bon droit était incontestablement pour nous dans cette affaire.

L'Europe entière l'avait proclamé avant l'Empereur Guillaume, et nous ne pouvions pas ne pas obtenir satisfaction.

Cette satisfaction, notre gouvernement l'a poursuivie avec une grande fermeté et beaucoup de modération. Tout ce qui a transpiré des pourparlers échangés cette semaine entre Paris et Berlin nous fait croire à la parfaite correction de l'attitude du ministre des affaires étrangères de la République.

La presse française de tous les partis s'est montrée, en immense majorité, très réservée et pleine de tact durant cette période délicate. Elle a su garder, depuis la première jusqu'à la dernière heure, un grand sang-froid : elle s'est bien gardée de répondre aux véritables provocations des feuilles d'Allemagne. C'est la seconde fois, en moins de trois mois, que les journalistes français donnaient au monde l'exemple de cette sagesse et de cette discipline patriotique en se ralliant au drapeau, sans se soucier de la main qui le porte.

Le gouvernement et le peuple français ont bien montré qu'ils ne veulent pas la guerre, qu'ils demandent au contraire la paix, avec l'Allemagne.

Le comprendra-t-on de l'autre côté des Vosges ? Des alertes comme celle-ci font tout considérable aux affaires générales; elles alarment les intérêts et les familles; elles soumettent la patience française à des épreuves auxquelles peut-être elle ne résisterait pas toujours.

Nous devons souhaiter qu'elles ne se renouvellent pas trop souvent.

Sans nous arrêter plus qu'il ne convient aux révélations de la presse bismarckienne sur le rôle qu'aurait joué M. Schnœbelé vis-à-vis de nos anciens compatriotes d'Alsace-Lorraine, il faut cependant en retirer un enseignement.

Le gouvernement, ses agents, ses journaux doivent opposer au jeu serré de l'Allemagne un jeu non moins serré. Préparons nous plus que jamais à être prêts à toute éventualité, mais faisons-le sans bravades folles, sans fausses démarches, sans démonstrations inconsidérées.

La campagne que, déjà, des journaux de Paris voudraient poursuivre contre les Allemands résidant en France serait imprudente et inutile, quand nous venons d'obliger M. de Bismarck à céder.

Elle nous enlèverait aussitôt, sans profit aucun, les sympathies de l'opinion publique en Europe.

Ces sympathies, nous en avons besoin plus que jamais; elles sont pour nous la meilleure des sauvegardes durant la paix

et elles pourront nous aider encore quand viendra la guerre.

ALFRED REBOUX.

LES COMPTES... FANTASTIQUES

Le Journal officiel publie avec un long retard la déclaration générale pour les comptes de l'année 1884 prononcée par la Cour des Comptes dans son audience solennelle du 26 février dernier. Ce document constate l'exactitude des opérations « sauf pour certaines dépenses dont mention est faite au bas de l'état n° 3. » Cet état n'étant pas annexé à la déclaration, il est impossible de savoir quelle est l'importance de ces infractions. Il est à regretter qu'il ne soit pas donné plus de publicité à ces détails beaucoup plus intéressants que la formule précédant la déclaration.

LE SERGENT BLANDAN

Le paquebot la Ville-de-Madrid, de la compagnie transatlantique, courrier rapide d'Alger, est parti mardi soir à cinq heures, avec 109 passagers parmi lesquels se trouve une délégation du 26e de ligne, venant de Toul, et se rendant à Boufarik pour assister à l'inauguration prochaine de la statue du sergent Blandan. Déjà, un ancien compagnon d'armes du héros, un vieil invalide venu de Paris s'était embarqué la semaine dernière pour Alger. La délégation du 26e de ligne, qui était le régiment de Blandan, se compose d'un capitaine, d'un adjudant, un caporal et un simple soldat.

Le dernier survivant du combat de Beni-Merod, où le sergent Blandan trouva une mort glorieuse, assistera également à l'inauguration de la statue de son compagnon d'armes.

C'est un brave homme, nommé Nicolas-Adolphe Marchand, qui habite Amiens, où il est employé dans une filature, après être resté pendant trente-huit ans comme visiteur au chemin de fer du Nord. Il est né en 1820 et avait huit mois de service lors du combat de Beni-Merod.

Marchand a fait à un de nos confrères du Figaro, dans une langue pittoresque et imagée, le récit de cette lutte héroïque dont nous détachons le passage suivant :

« Dans Blandan s'est trouvé frappé de deux balles dans les deux jambes. Malgré ça, il traîna debout : le sang lui coulait sur ses gêtres au cuir et le sergent criait : « Courage ! mes amis ? que ces lâches n'aient pas l'honneur de nous couper la tête ! »

« Il se baissa pour ramasser une cartouche et rechargea son fusil ; une troisième balle le prend dans les reins et il tomba en criant encore : « Courage ! mes amis ! courage ! »

« Nous continuons le feu, un peu découragés ; des cartouches tombent encore et nous ne restons plus que quatre ! »

« Quand ça était fini, le colonel Morris s'avança vers nous et demanda : « Où est le sergent ? »

« Le voilà, mon colonel ! »

« Alors le colonel descend de cheval, s'avance vers le blessé et se découvre. Il retire une de ses épaulettes, prend sa croix et la place sur la poitrine de Blandan puis l'épaulette sous la patte. Le pauvre sergent s'était assis sur son sang ; il était pâle comme la mort ! »

« Je te fais chevalier de la Légion d'Honneur et officier de l'armée française, lui dit le colonel. Il fallait voir la figure de Blandan, son œil brillait de joie, mais comme il souffrait aussi ! Le pauvre diable mourut deux heures après. »

Marchand revint à Amiens, où il vécut de sa modeste paye de visiteur en élevant ses quatre enfants. Comme il racontait un jour son histoire à un correspondant de journal, celui-ci écrivit à l'empereur : « Oubliez-vous, colonel, que j'étais décoré. Je n'y ai jamais rien compris ! »

L'INCIDENT DE PAGNY

L'élargissement de M. Schnœbelé. Paris, 30 avril. — M. Florence a communiqué aujourd'hui au conseil des ministres la dépêche qu'il a reçue de M. Herbetto, dans la nuit. Cette dépêche annonce que M. Schnœbelé sera mis en

liberté ce soir ou demain matin au plus tard. Le décret de mise en liberté sera soumis aujourd'hui même à la signature de l'empereur Guillaume.

En raison du caractère international de l'incident, la chancellerie allemande a considéré qu'il convenait de faire signer le décret par l'empereur lui-même. La décision de l'élargissement portera comme motif l'irrégularité de l'arrestation. Quant aux causes du retard apporté à l'élargissement de M. Schnœbelé, elles sont de deux ordres :

1° Le désir du gouvernement allemand de faire précéder la mise en liberté, de la publication de l'article de la Gazette de l'Allemagne du Nord. Cet article, communiqué par la chancellerie allemande, était destiné à justifier, autant que possible aux yeux de l'Europe l'arrestation de M. Schnœbelé.

2° Avant de relâcher M. Schnœbelé le gouvernement allemand voulait se rendre compte de l'effet que produirait cette mesure sur l'esprit de la population alsacienne-lorraine.

On sait, en effet, que la mise en liberté de M. Schnœbelé a été opérée par l'initiative de M. de Hohenlohe du parti libéral allemand.

C'est pour atténuer l'effet que produira la mise en liberté du commissaire français qu'on s'est décidé à Berlin à ne relâcher M. Schnœbelé qu'après la publication par la Gazette de l'Allemagne du Nord de l'article justifiant son arrestation.

La mise en liberté est faite sans condition. Le gouvernement français, dans ses négociations diplomatiques, n'a jamais parlé de mise en liberté, précisément afin d'éviter les réserves que la chancellerie allemande aurait pu faire. Il s'est exclusivement enfoncé dans la question de droit international. Il n'a jamais fait allusion non plus à la possibilité d'un sauf-conduit.

Mme Schnœbelé a reçu une lettre de son mari, lui annonçant son prochain élargissement de la prison de Metz.

Le journal Paris dit que la solution de l'incident de Pagny sera suivie d'un échange d'observations entre l'Allemagne et la France sur les griefs articulés contre M. Schnœbelé. Les griefs formulés dans un article de l'Allgemeine Norddeutsche Zeitung.

On lit dans le Temps : « L'envoi du dossier de l'enquête allemande à notre gouvernement n'aura pas d'effet suspensif et ne doit pas donner lieu à de nouvelles négociations. Le gouvernement allemand fait cette communication uniquement pour justifier sa décision, qui est prise désormais et qui, ainsi que nous l'avons dit hier, est fondée sur ce que le cabinet de Berlin considère comme un « sauf-conduit » la lettre officielle de convocation que M. Schnœbelé a reçue de son collègue allemand M. Gantsch. »

Le commissaire de police allemand Gantsch, interviewé par M. Robert Crawford, correspondant du Daily News, déclare qu'on lui a faussement attribué l'arrestation de M. Schnœbelé.

« Je suis innocent, a-t-il répondu aux questions de M. Crawford. Voici comment les faits se sont passés :

« La veille de l'arrestation, je reçus la visite d'un attaché de police, qui me demanda très poliment que je verrais M. Schnœbelé.

« Demain, lui dis-je, pour affaires de service. Le lendemain, j'étais en rendez-vous convenu, lorsque l'attaché de police M. Schnœbelé me demanda un genre de service. L'agent qui m'avait parlé la veille était l'un des deux.

« Je courus à M. Schnœbelé, lui disant que j'étais en train de lui demander le motif de son arrestation.

« Un des individus me repoussa et me dit qu'il était brigadier de police. Je lui déclarai à mon tour que j'étais commissaire, mais il refusa de m'écouter et je fus emmené moi-même à Noviant par un détachement de M. Schnœbelé.

« L'agence Havas publie en outre, à ce sujet, la dépêche suivante :

« M. Crawford, après avoir vainement cherché M. Gantsch à Ars-sur-Moselle, rencontra à ce village un homme qui se nommait M. Gantsch et qui, lorsque M. Gantsch, revêtu de son uniforme de commissaire, se présenta lui-même en disant qu'il serait heureux d'être entendu par une personne impartiale, car il avait à cœur de se disculper aux yeux de l'Europe des accusations de la presse française.

« Il demanda la permission de monter en wagon avec M. Crawford, et ils firent ensemble le voyage jusqu'à Metz.

M. Gantsch était très ému. Au cours de sa conversation, il déclara qu'étant sous le coup de menaces de mort il portait sur lui un revolver dont il se servirait contre quiconque l'attaquerait.

« Il exhiba en même temps son arme. Il précisait en ce moment-là particulièrement ému et très ému.

« Il affirmait qu'il n'y avait rien de fondé dans l'intention qu'on lui prête de donner sa démission ou de demander un changement de résidence.

« A Metz, M. Crawford prit congé de M. Gantsch. »

Pagny-sur-Moselle, 29 avril. — La Strassburger Post publie ce qui suit dans ses dernières nouvelles :

« Que M. Schnœbelé, commissaire spécial français, détenu à Metz, soit relâché prochainement ou non, dans tous les cas, il est établi de la façon la plus évidente, par l'instruction dirigée contre lui, que le fonctionnaire français abusait de sa situation influente pour pratiquer l'espionnage en Alsace-Lorraine et qu'il a fait cela avec l'assentiment des autorités françaises auxquelles il servait d'intermédiaire dans leurs rapports avec les espions découverts à Strasbourg. »

« Les aveux de M. Schnœbelé lui-même ne laissent subsister aucun doute à ce sujet. C'est là le fond de toute la question. En Allemagne, on peut maintenant prouver à la France qu'on s'est servi d'un fonctionnaire français occupant une position influente pour faire de l'espionnage, et que cet espionnage lui a été facilité par cette position qui le mettait en rapport de son voisinage avec les autorités allemandes.

« Il est intéressant, pour caractériser la personne de M. Schnœbelé, de dire que la grand'mère de ce Français au non souabe, était une souabe authentique, née Pulvermüller, originaire de Friedrichsthal près Frensdentadt, dans le Schwarzwald württembergois. »

LA MISE EN LIBERTÉ

Herba, 29 avril. — Contre l'avis des ordres de l'Empereur d'Allemagne, des instructions ont été envoyées pour la mise en liberté de M. Schnœbelé.

« Avis très net d'être donné par le comte Hohenlohe de Bismarck à M. Herbetto, qui en a informé le ministre des affaires étrangères. »

DERNIÈRES NOUVELLES

LE POTEAU TÊMOIN DU GUET-APENS

On lit dans le Courrier de Meurthe-et-Moselle :

« Le poteau allemand est en butte à un vrai pillage. Chacun veut en avoir un morceau. Il est littéralement défilé. Au sommet se trouvent une petite planche sur laquelle est inscrite la grosse (frontière). Un amateur a arraché la planchette et la conduisit. Les vis qui la retenaient n'ont pas tardé à disparaître également. Les personnes de Pagny les employés de la gare, tous ceux qui ont eu l'occasion de passer la frontière regardent de leur mieux les demandes de mort-cœur non de la France, mais du vrai poteau, de ce témoin de l'infamie allemande.

« Trois employés allemands de Pagny, qui sont mariés, vont être remplacés par des célibataires. Les Allemands laissent entendre qu'en cas de guerre des employés mariés laisseraient leurs familles dans une situation trop difficile.

« Le procureur de Strasbourg s'est encore rendu mercredi, vers trois heures, sur la frontière.

M. SCHNÆBELÉ AU SECRET

On sait que M. Schnœbelé, depuis le jour de son arrestation, a été mis au secret le plus absolu. Il ne connaît donc aucun des incidents qui ont suivi cette arrestation. L'autre semaine à sa femme, et que les autorités allemandes ont lui avant d'en autoriser l'expédition.

« J'espère bien que mon affaire n'aura pas fait trop de bruit. »

M. Schnœbelé sera quelque peu étonné quand il apprendra que l'Europe entière a parlé de lui pendant huit jours.

M. SCHNÆBELÉ EN FRANCE.

Pagny, 29 avril, 9 h. 35 soir. — Depuis ce matin, toute la population de la frontière est sur pied ; on attend non seulement des nouvelles, mais l'arrivée de M. Schnœbelé auquel,

malgré les recommandations officielles on ne pourra s'empêcher de faire une ovation.

Dans l'après-midi, le bruit a couru que M. Schnœbelé allait arriver à la frontière conduit par deux gendarmes. Rien de tel ne s'est produit.

Dans la soirée, l'agitation locale a augmenté ; cependant aucun train n'amenait le prisonnier libéré. Le bruit court, ainsi que je vous l'avais fait pressentir que M. Schnœbelé aurait été rapatrié non pas directement, mais en passant par la ligne de Metz à Strasbourg, pour rentrer en France par Avricourt, afin de déjouer les patriotes de l'Est.

Il doit arriver demain samedi à Paris. B.

Paris, 29 avril. — On dit que le gouvernement français, afin d'éviter des manifestations, aurait prescrit au préfet de Meurthe-et-Moselle de faire venir M. Schnœbelé directement à Paris, en lui recommandant d'accepter aucune interview de journalistes.

Le Petit Journal croit savoir qu'à minuit, M. Florence a reçu une dépêche lui faisant savoir que la mise en liberté de M. Schnœbelé aurait lieu dans la nuit même.

M. Schnœbelé, ajoute le Petit Journal, a été conduit cette nuit de Metz à Arnville. Il a été reçu à la frontière par M. Schnerb, préfet de Meurthe-et-Moselle.

LA MISE EN LIBERTÉ DE M. SCHNÆBELÉ ET LA PRESSE

La République française fait l'éloge de M. Florence :

« Quant à la conduite même de l'affaire, elle a été irréprochable, et nous croirions manquer à un devoir car ne disant pas très haut que, dans cette pénible négociation, M. le ministre des affaires étrangères a fait preuve de plus rares qualités. Nouveaux dans la diplomatie, appelé d'emblée par la confiance de la nation à un poste le plus élevé, M. Florence vient de conquérir d'une façon définitive, par le tact et la fermeté et la sagesse qui ont présidé à toutes ses démarches l'estime profonde des vétérans les moins suspects d'indulgence. »

M. H. Rochefort dit, dans l'Intransigeant :

« Avoir relâché notre prisonnier s'est donc, pour les Allemands, non un vain don que l'apparence de satisfaction. Ils ont mis M. Schnœbelé hors du débat comme agent irresponsable et se réservent de s'adresser au gouvernement lui-même pour lui demander compte des précédents d'espionnage aux yeux de l'Est et du poste le plus élevé. M. Florence vient de conquérir d'une façon définitive, par le tact et la fermeté et la sagesse qui ont présidé à toutes ses démarches l'estime profonde des vétérans les moins suspects d'indulgence. »

« Le système de récriminations une fois établi, rien se sera aisé comme de faire naître tous les matins des protestations contre l'Allemagne. Une correspondance d'Allemagne insérée dans le Temps ou tout autre journal français, et où on relaterait les progrès des armées allemandes et la transformation de son armement, suffira pour provoquer de la part de nos voisins une accusation d'espionnage. »

« Nous ferons toutefois observer à M. de Bismarck que, dans une des dernières séances du Reichstag, il a répété à plusieurs reprises qu'il était au courant des efforts que faisait actuellement la France en vue d'une guerre possible. Ces efforts, comment les a-t-il connus ? De son propre aveu, l'entretient donc des espions chez nous ? Le voilà, au moins au même titre que M. Schnœbelé, passible d'une condamnation pour haute trahison à moins, chose parfaitement possible, qu'il n'ait fait décider par la cour de Leipzig que l'espionnage, criminel de la part de toute nation, devient patriotique et méritoire quand il est pratiqué par des Allemands. »

HENRI ROCHFORT.

M. Paul de Cassagnac, veut le relèvement de notre puissance militaire. Voici la fin de l'article qu'il publie dans l'Autorité :

« Il a fallu l'imminence d'une guerre terrible pour nous décider à nous organiser sérieusement et à faire ce que nous aurions dû faire depuis longtemps.

« Quoi qu'en disent les ennemis du chauvinisme, nous n'étions pas prêts comme nous devrions l'être après dix-sept années de tranquillité.

« Les alarmes que nous avons traversées auront fait l'espérer, cela d'excellent, qu'elles nous auraient obligés à regarder en face les plus redoutables éventualités.

« Et nous ne pensons pas outrepasser la vérité, en affirmant que, sous la pression des événements la France a dû faire en quelques jours plus qu'elle n'avait fait en plusieurs années.

« Dorénavant, il ne faut plus perdre de vue le but qui se dresse devant nous, le relèvement rapide, dédaigné de notre puissance militaire.

« Nous n'avons jamais marchandé, ni les uns ni les autres, malgré nos divisions politiques, ce que nous réclamions successivement les ministres de la guerre et de la marine.

« C'est la moindre des choses qu'ils se montrent enfin à la hauteur de leur mandat patriotique et de la confiance — souvent trop aveugle — que leur accorda la nation.

« La paix est le plus ardent souhait de la France.

« Continues de la préparer, ainsi que le dit le proverbe, en préparant la guerre. »

PAUL DE CASSAGNAC.

M. Francis Magnard écrit dans le Figaro :

« Il est inutile de se dissimuler que des incidents de ce genre rendent de plus en plus délicats les rapports entre les deux nations, et méritent qu'on fasse une sérieuse attention à un état d'esprit où un incident inattendu, une maladresse de subalterne peuvent faire jaillir la guerre. »

« On a beau ne pas la désirer et l'Allemagne ni en France, quand tel ou tel prétexte de conflit se sera produit, les fusils partiront tout seuls et les rélexions deviendront parfaitement inutiles.

« Il serait donc souhaitable que les deux nations qui ne s'entretiennent guère que par l'organe de leurs journaux, ne parlent pas dans ces journaux comme si elles avaient envie de s'entre-gorger à bref délai.

« M. de Bismarck, qui est dans un pays d'obédience et qui peut donner le la aux feuilles allemandes, n'aurait même pas besoin d'ordonner ; il lui suffirait, pour être entendu, de simplement dire qu'on ne travestit plus le caractère et les tendances actuelles de la France, de reconnaître que, tout au contraire de ce qu'on nous dit, elle n'est pas absorbée par le détail de sa politique intérieure, elle ne demande comme toutes les nations du monde qu'à cultiver en paix sa vigne et son figuier.

« Le jour où cet apaisement se produira de l'autre côté du Rhin, il aura son contre-coup ici. On peut s'épargner des provocations inutiles, puisqu'on ne tient ni d'un côté ni de l'autre à ce qu'elles soient suivies d'un effet immédiat.

« Remarquez, au surplus, que le rétablissement de la Prusse après les désastres et les mutilations de 1807 s'est fait sans que les journaux s'en mêlassent. Je crois que Napoléon I^{er}, qui ne les aimait pas, ne les aurait pas laissés causer. La revanche est arrivée bien qu'on ne la demandât pas tous les matins. Elle est arrivée parce que la France, qui avait subi l'ultime humiliation de mettre ses soldats à la disposition du maître de l'Europe, a profité de la catastrophe de Russie et qu'elle est entrée dans la formidable alliance sous laquelle a fini par sombrer la fortune de l'ennemi psychologique de M. Taine.

« La justice imminente des choses, cette justice d'après laquelle les grandes tyrannies ne durent jamais longtemps, veille pour cent contre l'Allemagne à violenter les âmes et méconnaître les droits.

« Et leur cause ne gagnera rien à des déclamations qui ne sont point suivies d'effet. »

Le droit sur les peignés en Allemagne

Nous recevons de notre correspondant particulier le télégramme suivant :

Berlin, 30 avril 1887. Hier a eu lieu une réunion relative au projet d'augmentation des droits sur les peignés. Un rapport a été présenté par M. le docteur Weigert.

Les membres de la Chambre de Commerce s'opposent à cette surélévation des droits, mais les peigniers et les fileteurs seraient en faveur de l'augmentation.

Les Italiens à Massouah. Londres, 30 avril. — Les dépêches anglaises confirment qu'un nouveau combat a eu lieu entre les Italiens et les Abyssins près de Massouah. L'issue a été douteuse et l'Italie va envoyer trois nouveaux bataillons.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. PARENTY. Audience du samedi 30 avril 1887. Coups de couteau. — Smal qui a donné des coups de couteau près du pont Morel est condamné à six mois de prison.

Le tribunal avait remis son affaire pour prendre connaissance de son casier judiciaire.

Vol à Roubaix. — La femme Voitel, marchande foraine à la foire de Roubaix, a été accusée commencement de la foire, pris à son service la fille Pauline Becquet. Pour lui donner un extérieur convenable, elle lui avait remis des effets d'habillement. Déjà elle était disparue en emportant la recette et les effets, elle est condamnée à deux mois.

Lys-lez-Lannoy. — Le 17 mars dernier, Leclercq a porté des coups au sieur Masquellier, il est condamné à 15 jours.

BUREAU DES POSTES DE ROUBAIX

DÉPART. — MATIN. 8 h. 40. — Lille. — Toucoing. — Département du Nord. — Ligne de Calais à Amiens. — Lignes d'Erquelines et Maubeuge. — Belgique. 11 h. 50. — Lille. — Toucoing. — Lannoy. — Watrelos. — Croix. — Douai. — Départements du Nord et Pas de Calais. — Ligne de Paris. — Belgique. — Etranger.

DÉPART. — SOIR. 3 h. 10. — Lille. — Croix. — Valenciennes. 4 h. — Toucoing. — Belgique. — Allemagne. — Belgique. — Russie. 5 h. 40. — Lignes de Maubeuge et d'Erquelines. — Reims. — Ligne de Paris. 6 h. 45. — Fournies. — Avesnes. — Avesnes-sur-Helpe. — Maubeuge. — Allemagne. 7 h. 50. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre. 8 h. 55. — Lille. — Toucoing. — Lannoy. — Watrelos. — Douai. — Cambrai. — Amiens. — Croix. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Belgique. — Pays étrangers.

L'élection sénatoriale du Nord. Une dépêche de notre correspondant particulier nous informe que l'élection sénatoriale du Nord est fixée au 19 juin prochain.

La nomination des délégués sera faite par conséquent le dimanche 15 mai.

BOURSE DE PARIS

du samedi 30 avril

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Table of stock market data for Paris, including various bonds, shares, and exchange rates.

BOURSE DE LILLE

du samedi 30 avril

(par fil téléphonique spécial)

Table of stock market data for Lille, including various bonds and shares.

CHARBONNAGES

Cours complets

Table of coal prices and other market data.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 30 Avril 1887

Table of closing market prices for various commodities.

Revue de troupes

par la Reine-régente d'Espagne

Madrid, 30 avril. — La Reine-régente d'Espagne a passé la revue de vingt mille hommes de troupes.

La conférence coloniale.

La conférence coloniale. — Les marques commerciales. — La question des sucres.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La mise en liberté de M. Schnœbelé

Pont-à-Mousson, 30 avril. — M. Schnœbelé a été l'objet d'une chaleureuse ovation.

Le Conseil des ministres

Paris, 30. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin.

Grève à Belfast

6.000 ouvriers refusant le travail

Londres, 30 avril. — Une grève sérieuse a éclaté dans deux des principaux établissements de constructions maritimes à Belfast.

La Russie et l'Autriche

Londres, 30 avril.